

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Lundi 12 Juin 2023

Date de la convocation : 6 Juin 2023

Date d'affichage du P.V. : 19 Juin 2023

*Nombre de membres afférents au Conseil municipal* : 15  
*Nombre de membres en exercice* : 15  
*Nombre de votants* : 12 (dont 2 pouvoirs)

Membres en exercice : M. CUVILLIER Guillaume ; Mme DIZENGREMEL Joëlle ; M. CAZIN Julien ; M. LEROY Alexandre ; M. MERLUZZI Nicolas ; M. RYNGAERT Jean-Michel ; Mme ADELINIE Julie ; Mme MATIFAS Amélie, M. GARNIER Jacques ; Mme PÉRONNE Michèle ; Mme GARNIER Martine ; M. BERTRAND Hervé ; M. WURMSER Marc ; Mme GALAND-ALEXANDRE Céline ; Mme BERTRAND Adeline

Absents excusés : Mme DIZENGREMEL Joëlle (donne pouvoir à Mme GALAND-ALEXANDRE Céline) ; M. LEROY Alexandre (donne pouvoir à M. CUVILLIER Guillaume)

Absents non excusés : M. MERLUZZI Nicolas ; M. RYNGAERT Jean-Michel ; Mme MATIFAS Amélie

Secrétaire de séance : Mme GARNIER Martine

L'an deux mille vingt-trois, le lundi douze juin à vingt heures, le Conseil municipal de la commune d'Oresmaux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame PÉRONNE Michèle, Maire.

**OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N°1**

ASSAINISSEMENT :

1/ Madame le Maire informe les conseillers, qu'à la demande de la trésorerie il est nécessaire d'annuler un titre effectué sur une année antérieure (titre 5 de l'année 2021).  
Ce mouvement de crédit se fait par la création d'un mandat, au compte 673 : titres annulés.

Afin de pouvoir réaliser cette écriture, il est nécessaire de déplacer des crédits au compte 673.  
Madame le Maire prose d'effectuer les opérations suivantes :

- 100.00 € au 61521 : Bâtiments publics
- + 100.00 € au 673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)

Approbation à l'unanimité.

Certifié exécutoire après publication  
ou notification du  
et transmission en préfecture du

